

Conseil communal de Prangins

Rapport de la commission chargée d'étudier le Préavis No.33/03

Concerne : Modification du règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets.

La commission s'est réunie au complet le lundi 2 juin 2003 en présence de Mme E. Kneubuehler, Municipale, que nous remercions pour sa disponibilité.

Arrivant au terme de l'installation des conteneurs enterrés sur le territoire communale, il devenait nécessaire d'adapter certains articles de ce règlement. La commission après discussion, n'a pas de remarques particulières à formuler est vous prie de bien vouloir accepter ces modifications.

Remarques : Le refus par le peuple vaudois de la taxe sur les déchets lors des votations en 2002 et l'implantation prochaine d'une déchetterie sur le territoire communale, va certainement nous obliger à revoir l'ensemble de ce règlement.

Les directives municipales pour l'enlèvement des ordures ménagères et autres déchets daté du 23 novembre 1999, ont été remises à jour par l'annulation du paragraphe C. Ces directives figurent chaque année dans le fascicule distribué à chaque ménage.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 33/03 relatif à la modification du Règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets,

ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner cet objet,

attendu que ce dernier point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'accepter le préavis municipal No 33/03
relatif à la modification du Règlement
communal sur la collecte, le traitement et
l'élimination des déchets.

Prangins, le 02.06 2003

Mme V. Seematter

Mme K. Guillaume-Gentil

Mr. H.P. Hasler

Mr. Ch. Schmid

Mr. F. Mühlethaler (rapporteur)





